



Bulletin municipal

Bazolles



Restoration de l'église St-Symphorien de Bazolles
- inscrit M.H. - Tranche Ferme

Référence Chantier - Dossier N° PC 058 024 19 C0001

Coût de l'opération 439 843,00 € TTC

Financements	Montant
DRAC Bourgogne-Franche-Comté	146 615 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	50 000 €
Conseil Départemental 58 (contrat de partenariat)	7 500 €
Camosine	3 000 €
Fondation du Patrimoine	11 021 €
Commune de Bazolles : emprunt	100 000 €
autofinancement	38 200 €
Département DCE 2019	10 200 €
F.C.TVA	73 307 €

Maîtrise d'Ouvrage
Commune de Bazolles
1 Place André Cornu - 58110 BAZOLLES

Maîtrise d'Œuvre
Simon BURI - Architecte (Seleurf)
20 rue Ferdinand Mercusot - 21540 Sombornon

Entreprises

Lot N°1 - "Maçon / Pierre-de-Taille / Drain"
DAGDIS
10 rue Denis Papin - BP10 - 03401 YZEURE

Lot N°2 - "Couvertures tuiles canal / ardoises"
DAGDIS
10 rue Denis Papin - BP10 - 03401 YZEURE

Lot N°3 - "Charpente bois"
METERS DU BOIS
10 rue Fontaine - 18400 ST-FLORENT-SUR-CHER

Lot N°4 - "Vitrail"
ATELIER ART VITRIL
3 rue du Stade - 86250 GURGY

Lot N°6 - "Electricité / Sono / Chauffage"
EVRARD & FILS
18 rue Diderot - 58120 CHATEAU-CHINON Ville

Lot N°7 - "Paratonnerre"
HEURTECH
172 rue St Pierre Doré - 03210 CHEMILLY

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
C.S.P.S. COGIT COGIS - 58640 Varennes-Vauzelles

Nièvre
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FONDATION PATRIMOINE



Année 2020

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 restera dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Nous vivons une période inédite fortement perturbée et anxiogène. Un virus que nous ne prenions pas très au sérieux initialement a modifié nos habitudes de vie et de travail suscitant légitimement l'inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Courage à nos commerçants, nos professionnels du tourisme, nos associations, à tous ceux qui ont été privés d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles choses lors de jours meilleurs !

Le 15 mars dernier, vous avez élu les onze conseillers municipaux dont trois exercent un mandat municipal pour la première fois. Au nom de tous mes collègues élus, je tiens à vous remercier pour la confiance ainsi témoignée. L'installation de la nouvelle équipe municipale n'a pu avoir lieu que le 25 mai après la fin du premier confinement. Nous avons créé différentes commissions et élaboré le budget 2020 voté le 22 juin. Cette équipe renouvelée a toujours à cœur d'être à votre service et de travailler pour l'intérêt collectif.

Un chantier d'envergure est en cours : la restauration du clocher de notre église. Un investissement nécessaire mais très important pour notre petit budget communal que nous avons pu mener grâce à toutes les aides extérieures obtenues : DRAC, Région, Département, Camosine, Fondation du Patrimoine. Nous sommes fiers d'avoir pu réaliser cette première tranche de travaux à l'heure où nous voyons de plus en plus d'édifices menacés de fermeture au public ou que certaines municipalités ne peuvent plus les entretenir et se posent la question de les détruire. Un grand merci aux quarante généreux donateurs qui ont contribué à la sauvegarde de notre église.

Deux autres tranches sont à envisager mais avec un impact sur notre budget qui nous bloquerait pour d'autres investissements ou nous obligerait à augmenter la fiscalité.

Nous n'engagerons donc la suite de ces travaux seulement si son financement est supportable. Toutes les personnes qui sont favorables à la poursuite du chantier sont invitées à nous en faire part en mairie. Nous vous expliquerons les travaux restant à faire, nous enregistrerons les promesses de dons. Si un nombre suffisant d'habitants se manifeste, nous ferons notre possible pour continuer les travaux. Votre avis est un engagement pour les générations futures.

Bonne lecture de notre bulletin municipal 2020 !

Contrairement aux précédentes éditions, la rubrique « associations » est réduite, toutes les manifestations ayant été annulées en raison de la pandémie.

Formulons des vœux pour que cette expérience vécue nous rende plus humble, plus raisonnable, plus solidaires et que nous restions impatients de revivre tous ensemble comme auparavant.

Nous vous souhaitons une année 2021 la plus douce possible, pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.

Prenez soin de vous et des autres, prenez plaisir à faire vivre notre belle commune !

Avec notre dévouement.

Jocelyne BAROIN

Délibérations

Conseil municipal du 03 février 2020

Comptes administratifs

Les résultats sont les suivants :

- Budget assainissement : + 21010.51 €
- Budget communal : + 68935.69 €

Acceptation signature convention avec la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais

Travaux d'extension du réseau d'éclairage public à l'aire des Tilleuls à Baye

L'objet est : La Commune de Bazolles, ayant transféré au SIEEN ses compétences pour l'équipement et l'entretien du réseau d'éclairage public, s'est vue réaliser sur son territoire au cours de l'année 2019 une extension de son réseau d'Eclairage Public à l'Aire des Tilleuls à Bazolles.

Les travaux cités font partie intégrante du plan de financement du Projet d'aménagement de l'aire de camping-car de l'aire des tilleuls et à cet effet, la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais s'engage à rembourser, à la Commune de Bazolles, le montant des travaux d'éclairage public qui se chiffrent à **10 972 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la communauté de communes Amognes cœur Nivernais.

Acceptation signature convention avec le département de la Nièvre

L'objet est la mise en superposition d'affectation du domaine public fluvial chemin de halage rue du Canal » et chemin de contre halage « Route du Pré de la Fontaine » à Baye.

Le conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le département de la Nièvre afin que la circulation des véhicules à moteur (2 roues, VL, PL, et engins agricoles) soit légale sur ces portions de chemins.

Acceptation renouvellement convention assistance assainissement avec le département

Le conseil municipal, autorise Madame Le Maire à signer la convention de mission d'assistance technique en assainissement avec le Département de la Nièvre. Cette convention sera établie pour une durée de cinq années.

Acceptation devis

Nettoyage canalisations Selins

Après avoir constaté les débordements d'eaux sur la route, le conseil municipal décide de faire nettoyer le fossé et la canalisation.

Le conseil municipal, accepte le devis établi par Monsieur William WEEKS pour la somme de 336 euros TTC.

Acceptation devis

Réparation pont Jailly Après avoir constaté l'état du pont situé à l'entrée du hameau de Jailly en venant de Poujeux et le danger pour les véhicules circulant sur cette voie, le conseil municipal décide de faire réparer ce pont

Le conseil municipal, accepte le devis établi par Monsieur William WEEKS pour la somme de 1423.56 euros TTC.

Renouvellement contrat Madame PAUCHARD Yvette

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Madame PAUCHARD Yvette, adjoint administratif territorial, se termine le 1^{er} mai 2020. Elle lui a demandé si elle accepterait un renouvellement de son contrat avec une diminution de 2 heures par semaine, c'est-à-dire de 16 h au lieu de 18 h par semaine. Madame PAUCHARD a signé une lettre d'accord. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable pour le renouvellement du contrat à partir du 02 mai 2020 pour une durée de 3 ans à 16 heures par semaine.

Conseil municipal du 26 mai 2020

Election du maire

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Candidat :

Madame Jocelyne BAROIN

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de votes nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Proclamation de l'élection du Maire :

Madame Jocelyne BAROIN est élue Maire à l'unanimité. (déléguée communautaire titulaire)

Création de deux postes d'adjoints

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de **deux postes d'adjoints** au Maire.

Election du premier adjoint :

Candidat :

Monsieur MATHÉ Louis

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 11

Nombre de votes nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Monsieur MATHÉ Louis a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé (délégué communautaire suppléant)

Election du deuxième adjoint :

Candidat :

Madame ABIT Béatrice

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 11
Nombre de votes nuls : 0
Nombre de votes blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Madame ABIT Béatrice a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée

Versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Madame le Maire ne souhaitant pas se voir attribuer l'indemnité attribuée d'office par la loi au taux de 25,5%, elle propose aux conseillers de délibérer sur le montant des indemnités comme suit, ceci dans le but de limiter les dépenses communales.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et à compter de leur prise de fonctions de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, comme suit :

- Maire : **17%** de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
- 1^{er} Adjoint : **6.6%** de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

2^{ème} Adjoint : **5.5%** de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

Création poste Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de services techniques.

Après avoir entendu, Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide la création, à compter du 1^{er} juin 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, ceci correspond en fait à une promotion de Jean-Luc afin qu'il puisse bénéficier d'une meilleure retraite

Autorisation de signature du contrat de location du logement 2 au-dessus de la mairie

Le logement n° 2 au-dessus de la mairie sera libre à compter du 1^{er} juin, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame LABOUTIERE Marie désire le louer à compter du 15 juin 2020. Madame le Maire demande l'autorisation de faire signer le contrat. Le Conseil Municipal :

Décide de donner l'autorisation pour la signature du bail à Madame LABOUTIERE Marie à compter du 15 juin 2020.

Autorisation de signature de la convention de remboursement des charges en eau

La mairie et les logements n° 1 et n° 2 au-dessus de la mairie sont alimentés par un seul compteur d'eau qui comptabilise la consommation en eau des trois locaux, chaque logement possède un compteur intermédiaire qui indique la consommation en eau des locataires.

C'est la commune qui règle la facture annuelle totale (abonnement et consommation enregistrée au compteur principal).

Madame le Maire demande l'autorisation de faire signer la convention de remboursement des charges d'eau à la nouvelle locataire.

Après avoir entendu, Madame le Maire, le Conseil Municipal :

Décide de donner l'autorisation pour la signature de la convention de remboursement des charges d'eau.

Désignation des commissions travaux et chemins

Sont nommés : Louis MATHÉ, Jérôme DRAB, Vincent CHARLOT, François MERLE, Cédric TORCOL, membres de la commission travaux voirie et chemins.

Désignation des commissions fleurissement et décorations de Noël

Sont nommées : Annie LYONNET, Michèle GRANDJEAN, Louise GUERRESCHI, Béatrice ABIT, membres des commissions fleurissement et décorations de Noël.

Désignation commission « communication – bulletin municipal- site internet »

Catherine DEBAILLEUL, Béatrice ABIT, sont membres de la commission « communication–bulletin municipal–site internet ».

Désignation de la commission fêtes et cérémonies

Michèle GRANDJEAN, Jérôme DRAB, Annie LYONNET, Louise GUERRESCHI, Catherine DEBAILLEUL, Béatrice ABIT, Jocelyne BAROIN, sont membres de la commission fêtes et cérémonies.

Désignation d'un correspondant défense

Jérôme DRAB est le correspondant défense, pour représenter la commune de BAZOLLES.

Désignation du délégué à l'Espace socio-culturel de St Saulge

Louise GUERRESCHI est déléguée à l'Espace Socio-culturel de Saint-Saulge.

Désignation du délégué à l'Office du Tourisme de St-Saulge

Louise GUERRESCHI est déléguée à l'Office du Tourisme de Saint-Saulge

Désignation du délégué à l'aide à domicile de St Saulge

Annie LYONNET est déléguée à l'aide à domicile de Saint-Saulge.

Désignation des délégués au SITD à destination de CORBIGNY

La commune de BAZOLLES est membre du syndicat intercommunal de transport à la demande à destination de CORBIGNY, il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune de BAZOLLES au sein de ce syndicat. Sont désignés :

- Annie LYONNET (titulaire)
- Louise GUERRESCHI (titulaire)
- Louis MATHÉ (suppléant)

pour représenter la commune au sein de ce syndicat.



Désignation des délégués à la Commission locale d'Energie de St-Saulge

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Bazolles est membre de la Commission Locale d'Energie de Saint-Saulge, qu'il est nécessaire de désigner deux délégués pour représenter la commune de Bazolles au titre de cette commission.

Le Conseil Municipal désigne :

- CHARLOT Vincent
- MERLE François

Désignation des délégués au syndicat des transports scolaires

Les délégués sont :

- Catherine DEBAILLEUL
- Annie LYONNET

Désignation des délégués au collège de SAINT-SAULGE

Sont désignées :

- Catherine DEBAILLEUL (titulaire)
- Annie LYONNET (suppléante)

Désignation des délégués au SIVS de Bazolles – Crux la Ville – La Collancelle

Le Conseil Municipal désigne :

- Annie LYONNET
- Catherine DEBAILLEUL

Désignation des délégués à ACTIVITAL

- Béatrice ABIT est déléguée titulaire
- Catherine DEBAILLEUL est déléguée suppléante

Désignation des délégués au syndicat mixte du Canal du Nivernais

Les délégués sont :

- Béatrice ABIT
- Catherine DEBAILLEUL (suppléante)

Désignation des délégués au SIAEP du Bazois

Sont nommés :

- François MERLE
- Jérôme DRAB
- Vincent CHARLOT (suppléant)

Désignation des délégués au SIEEN compétences réseau chaleur et éclairage public

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Bazolles est membre du SIEEN, qu'il est nécessaire de désigner un délégué pour représenter la commune de Bazolles au titre de la compétence réseau chaleur et éclairage public.

Le Conseil Municipal désigne :

- Pour le Réseau Chaleur : TORCOL Cédric
- Pour l'éclairage public : CHARLOT Vincent

Remboursement caution locataire

Madame le Maire informe que Monsieur LEBLANC Daniel a quitté le logement situé au 2^{ème} étage de la mairie le 31 mai 2020 qu'il occupait depuis six ans et que l'état des lieux de sortie a été réalisé de commun accord entre les deux parties. Aucune dégradation n'ayant été constatée, il convient donc de rembourser dès que possible au locataire la caution qui a été versée à la commune à l'entrée dans les lieux et qui s'élevait à 280 euros.

Le Conseil Municipal, donne pouvoir à Madame le Maire pour rembourser à Monsieur LEBLANC Daniel la somme de 280 euros.

Conseil municipal du 22 juin 2020

Remboursement chauffage M. DELFOSSE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'état des lieux de Monsieur DELFOSSE Eric, stipule que le chauffage doit être en fonctionnement du 1^{er} octobre au 30 avril.

Monsieur DELFOSSE demande que lui soit remboursé les jours où le chauffage est éteint durant cette période. Concernant l'hiver 2019/2020, le chauffage a été mis en fonctionnement le 07 octobre 2019 et a été éteint le 20 avril 2020. Il y a 17 jours dans la période sans chauffage.

L'estimation du chauffage est de 2.76€ par jour, ce qui occasionne un remboursement de :

$$- 17 \times 2.76 = 46.92 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal donne son accord pour rembourser la somme de 46.92 euros à Monsieur DELFOSSE Eric par mandat administratif.

Redevance Orange, année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par Orange pour l'année 2020, comme suit :

$$- \text{artères en sous-sol} : 41.66 \text{ €} \times 3.438 \text{ kms} = 143.22 \text{ €}$$

$$- \text{artères aériennes} : 55.54 \text{ €} \times 5.005 \text{ kms} = 277.97 \text{ €}$$

Le coût total de la redevance à percevoir pour l'année 2020 s'élève à la somme de 421.19 euros.

Facturation vidange fosse septique presbytère

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la vidange de la fosse septique est à la charge du locataire et qu'il convient donc à Monsieur LEROY, de rembourser à la commune la moitié du montant de la facture de vidange.

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander à Monsieur Jean-Claude LEROY, locataire du logement n°2 de rembourser la somme de 125 euros, correspondant à la moitié du montant de la facture de vidange de la fosse septique commune aux deux logements.

Vote des taxes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux de 4 % par rapport à l'année 2019 :

- Taxe foncière (bâti) : 4.23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 15.56 %

Vote à bulletins secrets :

Augmentation de 3 % = 2 voix

Augmentation des taux de 4 % = 7 voix

Augmentation des taux de 5 % = 2 voix

Tarifs emplacement des tentes au camping

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le tarif des emplacements pour les tentes au camping municipal n'a pas été réévalué depuis quelques temps et propose un débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer le tarif de l'emplacement d'une tente de 9 euros à 10 euros la nuit à compter du 1^{er} juillet 2020.

Vote du Budget Primitif Assainissement 2020

Le conseil municipal, après avoir entendu le Budget Primitif 2020 élaboré par Madame le Maire, vote le budget assainissement 2020 comme suit :

Section exploitation :

- Dépenses : 35 233.50 €
- Recettes : 35 233.50 €

Section investissement :

- Dépenses : 24 079.98 €
- Recettes : 24 079.98 €

Vote du Budget Primitif de la commune 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Budget Primitif 2020 élaboré par Madame le Maire, vote le budget comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 303 580.53 €
- Recettes : 303 580.53 €

Section investissement :

- Dépenses : 491 561.78 €
- Recettes : 491 561.78 €

Recrutement agent administratif contractuel

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à recruter un agent administratif contractuel durant les congés d'été de Madame PAUCHARD Yvette, à compter du 27 juillet 2020 au 13 août 2020. La durée hebdomadaire de travail sera de 6 heures hebdomadaires et l'agent sera rémunéré sur l'indice brut 407 (indice majoré 367).

Le Conseil municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire afin de recruter un agent contractuel.

Recrutement agent technique contractuel

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à recruter un agent technique contractuel durant la saison de camping et les congés d'été de Monsieur FILLOT Jean-Luc, à compter du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020. La durée hebdomadaire de travail sera de douze heures en juillet et de 20 heures hebdomadaires en août. L'agent sera rémunéré sur l'indice brut 353 (indice majoré 329). Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire afin de recruter un agent contractuel.

Recrutement agent administratif contractuel

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à recruter un agent administratif contractuel durant les congés d'été de Madame PANNETIER Christine à l'Agence Postale Communale. Madame LEFEBVRE Magali travaillera en doublure du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet 2020 de 10 h 00 à 12 h 00 et en remplacement à compter du samedi 1^{er} août 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020 inclus de 10 h 00 à 12 h 00 sauf les mercredis.

Demande de participation financière par l'école St Léonard de Corbigny

L'école privée mixte de St Léonard à Corbigny demande une participation financière aux dépenses de fonctionnement matériel pour 2019-2020.

Le Conseil Municipal débat sur le fait que nous avons une école en regroupement pédagogique avec La Collancelle et Crux la Ville, ainsi qu'un accueil périscolaire matin et soir. Le Conseil Municipal refuse cette demande de participation financière.

Commission communale des impôts directs suite à la proposition des membres du Conseil Municipal, les services des impôts ont retenu :

Commissaires titulaires :

LYONNET Annie

MERLE François

GRANDJEAN Michèle

CHARLOT Vincent

MATHÉ Sophie

GUERRESCHI René

Commissaires suppléants :

GAUTHERON Odile

SEGUINIER Jean-luc

CHARLOT Monique

BONTEMS Jean-François

DUCRET Angélique

ABIT Emmanuel

Autorisation de signature des marchés

Le montant des travaux de la première tranche de l'église Saint Symphorien de Bazolles étant inscrits au budget communal 2020, Le budget 2020 de la commune ayant été voté durant la séance,

Le Conseil Municipal, donne autorisation à Madame le Maire pour signer les marchés avec les entreprises précédemment retenues par la commission d'appels d'offres lors de sa séance du 12 juin 2019.

Conseil municipal du 24 août 2020

Proratation des tarifs du camping pour l'année 2020

Suite à l'épisode du COVID 19, le camping a eu l'autorisation d'ouverture que le 27 mai 2020, de ce fait les campeurs qui payent à l'année ont une perte de fréquentation. Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de statuer sur la diminution du 2^{ème} acompte.

Le Conseil Municipal, décide que le solde à payer sera de 210 € au lieu de 275€, certaines charges annuelles restant les mêmes pour la commune : charges de personnel, taxes foncières, etc.

Tarifs camping

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'emplacement libre n° 22 a été réservé à l'année par Monsieur MARSAUD Christian à partir du 08 août 2020 et l'emplacement libre N° 35 a été réservé à l'année par Monsieur THEVENOT Antony à partir du 08 août 2020.

Le Conseil Municipal, fixe le tarif de l'emplacement pour l'année 2020 pour chacun de ces deux emplacements à 188 € (cent quatre-vingt-huit euros).

Contrat CDD cantine

Le Conseil Municipal, décide de reconduire le contrat de Madame LEFEBVRE Magali pour l'aide à la cantine de l'agent titulaire et les travaux décrits dans sa fiche de poste.

Madame LEFEBVRE Magali débutera son contrat le 1er septembre 2020 jusqu'au 06 juillet 2021 avec les mêmes horaires et au même salaire que le précédent.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat CDD avec Madame LEFEBVRE Magali.

Convention pour repas cantine

Suite au changement de direction du Lycée Professionnel de St Saulge, une nouvelle convention est à signer afin de pouvoir continuer à aller chercher les repas de nos élèves. Le prix d'achat des repas augmente de vingt-cinq centimes d'euros.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal, accepte la nouvelle convention et autorise Le Maire à la signer.

Prix des repas cantine

Le Conseil Municipal, décide de porter le prix du repas à la cantine scolaire à 3.30 € à compter du 1^{er} septembre 2020.

Désignation délégué et suppléant au GIP Territoires Numériques

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de représenter la municipalité auprès du GIP Territoires Numériques. Il doit y avoir un délégué et un suppléant.

Le Conseil Municipal, décide de nommer déléguée titulaire Madame ABIT Béatrice et suppléante Madame BAROIN Jocelyne.

Bail emphytéotique SIEEEN parcelle C 870 (260m2) occupée par la chaufferie bois

Un bail emphytéotique est à signer concernant la parcelle C 870 occupée par la chaufferie bois exploitée par le SIEEEN ; la durée d'exploitation doit correspondre avec les amortissements, soit quarante ans au lieu de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le Conseil Municipal accepte le bail emphytéotique administratif du SIEEEN et autorise Madame le Maire à le signer.

Contrat de prêt pour les travaux de l'église sur 20 ans

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer les travaux de l'église.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté. Il retient la proposition du Crédit Agricole Centre-Loire, aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de cent mille euros (100 000 €) destiné à financer les travaux de l'église et dont le remboursement s'effectuera sur 20 années.

- Taux fixe : 0.61 %
- Frais de dossier : 10% du financement soit : 100 euros
- Echéances trimestrielles : 1328.75 euros
- Coût du crédit : 6300.14 euros

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Conseil municipal du 12 octobre 2020

Embauche d'un agent technique en CDD

Considérant que Monsieur Jean-Luc FILLOT doit cesser ses fonctions au 31 décembre 2020 pour cause de départ à la retraite,

Le Conseil Municipal convient qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement et décide, après en avoir délibéré, des conditions suivantes :

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée hebdomadaire de 35 heures (horaires d'été : 39 heures, horaires d'hiver : 31 heures).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 353. La publicité de l'offre d'emploi ayant été effectuée sur le portail de la Fonction Publique Territoriale conformément à la législation en vigueur, Madame le Maire est autorisée à procéder au recrutement d'un agent contractuel.

Immeuble Madame PERRIN à Jailly

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la commune a dû engager, des travaux de sécurité au lieu-dit « Le Petit Jailly » chez Madame PERRIN Josiane. Ces travaux sont engagés aux frais de Madame PERRIN Josiane domiciliée 9 rue Pierre et Marie Curie à Aix-en-Provence et propriétaire de différents immeubles bâtis et non bâtis sur la commune de Bazolles. Deux devis ont été sollicités.

A ce jour, les devis des entreprises lui ont été adressés. L'entreprise retenue interviendra dès retour du devis signé par la propriétaire.

Camping

Approbation règlement intérieur et contrat de location pour les résidents à l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur avec ses articles modifiés proposé par Madame le Maire ainsi que le contrat de location qui sera signé par chaque occupant d'un emplacement à l'année.

Tarifs emplacement de passage 2021 :

A la nuitée

Camping-car forfait pour 2 personnes maximum : 12 euros

Tente forfait pour 2 personnes maximum : 10 euros

- adulte supplémentaire : 3 euros

- enfant supplémentaire : 2 euros

- gratuit jusqu'à 12 ans

A la semaine :

Camping-car forfait pour 2 personnes maximum : 72 euros

Tente forfait pour 2 personnes maximum : 60 euros

Taxe de séjour : 0.22 euros par nuit par adulte



Délégation de signature des plis recommandés

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au changement de l'équipe municipale après les dernières élections, la Direction de La Poste demande que soient désignées les personnes pouvant signer les plis recommandés.

Madame le Maire demande que pour la facilité, une conseillère municipale ait également la délégation de signature.

Le Conseil Municipal décide de donner la délégation de pouvoir de signature à : Catherine DEBAILLEUL

Conseil municipal du 07 décembre 2020

Contrat de prêt à taux fixe moyen terme 2 ans en attente du versement FCTVA

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour régler les travaux de l'église dans l'attente du versement du FC TVA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté. Il décide de demander au Crédit Agricole Centre-Loire, aux conditions de taux de l'Institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'un prêt de soixante mille euros (60 000 €) destiné à mandater les factures dans l'attente du versement du FC TVA.

- Taux fixe : 0.44 %
- Frais de dossier : 0.10 % du financement soit 60 euros

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Demande acquisition de la parcelle devant le 6 La Bretonnière

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame Yves CORNU concernant l'achat d'une portion de la parcelle communale située devant leur maison au 6. La Bretonnière.

Le Conseil Municipal accepte de vendre environ 55 m² au prix de 5 € (cinq euros) le m², les frais de bornage et d'acquisition y afférents seront à la charge de l'acheteur. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de constituer le dossier.

Demande acquisition d'une portion de la parcelle communale C 177 située derrière l'habitation de Madame Else KABOUT

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Madame Else KABOUT concernant l'achat d'une portion de la parcelle communale C 177 située derrière sa maison au bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de vendre environ 30 m² de la parcelle communale C 177 au prix de 5 € (cinq euros) le m², les frais de bornage et d'acquisition y afférents seront à la charge de l'acheteur.

Lorsque la transaction sera effectuée, une clôture sera posée par la commune afin de marquer les limites.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de constituer le dossier.

Décision Modificative n° 3 sur budget de la commune

Afin de régler les cotisations URSSAF et ASSEDIC du mois de décembre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des virements de crédits suivants :

- Compte 022 : - 644 euros
- Compte 6451 : + 600 euros
- Compte : 6454 : +44 euros

Demande ouverture compte de dépôt des fonds régie camping

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il ne sera plus possible d'apporter des fonds de la régie du camping à la trésorerie. Il est demandé d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor afin de pouvoir y déposer les recettes de la régie du camping municipal.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le compte de dépôt de fonds au Trésor avec possibilité d'encaissement pour cette régie par carte bancaire en sus des moyens de paiement actuels prévus.

Demande d'inscription créances en non-valeur sur budget assainissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la trésorerie de St Saulge a demandé de reconnaître des créances en non-valeur sur le budget de l'assainissement (effacement des dettes).

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de prendre contact avec les trois personnes concernées et d'identifier s'il est possible d'établir un échéancier de remboursement des sommes dues à la commune.

Horaire éclairage public

Afin de réduire les dépenses en électricité, le Conseil Municipal, décide d'arrêter l'éclairage des lampadaires à 21 heures au lieu de 22 heures. Pas de modification d'horaire le matin.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 5300 € (dotation cantonale d'équipement 2020) a été attribuée à la commune par les conseillers départementaux Corine BOUCHARD et Marc GAUTHIER : nous les remercions vivement



Ça s'est passé en 2020 ...



Confection des masques

Avec le manque de masques pour le premier confinement, les petites mains de la commune se sont lancées dans la confection de masques en tissu.

Le Conseil Municipal tenait à remercier, toutes ces couturières bénévoles qui ont répondu présentes. Un GRAND MERCI à vous toutes Mesdames.

Cérémonie du 8 mai et Cérémonie du 11 novembre

Cette année nos cérémonies se sont déroulées en nombre restreint à cause des mesures sanitaires exigées par la COVID 19. Nous avons malgré tout honoré nos morts avec les discours et dépôts de gerbes au monument en présence de Madame le Maire et de cinq élus.



Cinéma

Malheureusement cette année nous n'avons eu qu'une seule séance le 6 octobre 2020.

Nous espérons que 2021 sera plus porteur et que nous pourrons de nouveau prendre plaisir à visionner les films sélectionnés par nos délégués.

Les séances initialement prévues le 3 novembre 2020 sont reportées après le mois de janvier, pour Police et pour Antoinette dans les Cévennes.



Informations diverses

Travaux église Saint Symphorien :

La réunion préparatoire de chantier a eu lieu le 8 juillet 2020 en présence de Madame Jocelyne BAROIN, Maire, Monsieur Simon BURI, Architecte, Monsieur DESSAIX, Coordonnateur sécurité Sté COGIT-COGIS, Sté DAGOIS, maçonnerie, pierre de taille, couverture, Sté Métiers du Bois, charpente, Atelier Art Vitrail, vitraux, Sté EVRARD et Fils, électricité, Sté HEURTECH, paratonnerre.

Après avoir monté tous les échafaudages, la 1^{ère} intervention a été de purger tous les enduits de façade et de nettoyer les pierres.

Les maçonneries se sont révélées très abîmées et l'on a dû remailler beaucoup d'entre elles. Les charpentiers sont intervenus pour remplacer 2 poutres maitresse sous les portiques et remplacer les pièces usagées dans la structure du beffroi.

Les sous-couches d'enduit sont en cours et les pierre-de-taille sont prêtes à être remplacées notamment, la baie à remplage au sud dont le réseau s'est révélé très dégradé.

A la rentrée seront repris les bas de couvertures du clocher et les tous nouveaux abat-sons, puis la descente des échafaudages débutera afin de réaliser les petites toitures basses.



Les travaux prévus semaines 50/51 sont : remplacements de pierres de tailles pour les parements, mise en œuvre des protections plomb des appuis de baies, remplacement d'un entrail d'enrayure du clocher, fabrication des abat sons, reprise des bas de rampants du clocher. Les semaine 1 et 2 : couverture ardoise des bas de rampant du clocher et des abat sons, pose des abat sons. Semaine 3 : enduit de finition des parties hautes, dépose des échafaudages jusqu'à la toiture de la tourelle. Semaine 4 et 5 : remplacement de charpente des bras de transept, percement des voûtes pour le passage des gaines électriques dans les combles,

Verger conservatoire

Le 07 décembre 2020, 20 arbres fruitiers ont été plantés sur la chaume du Champ Tournet. Ces arbres ont été offerts par le Conseil Départemental, dans le cadre de l'opération « 1000 arbres ». La commune de Bazolles a donc été tirée au sort et s'est vue attribuer ces arbres.

Jean-Luc et Guy (nouvel agent technique), ont assuré la plantation de ces fruitiers, en 2 lignes, au fond de la chaume.

Les variétés sélectionnées offrent des précocités différentes, afin d'assurer fruits et fleurs durant de longues périodes. Il y a 8 pommiers, 4 cerisiers, 4 poiriers, 4 pruniers, tous de variétés différentes.

Une épaisse couche de paille a été déposée au pied de chacun de ces arbres afin de conserver l'humidité hivernale et ainsi essayer de limiter l'arrosage l'été prochain.

Dans quelques années, quand les arbres seront plus grands, les fruits pourront être cueillis par les habitants de la commune. Louis Mathé



Terrain éducatif de Jailly

Depuis le début de l'année, Ludovic Bernard, éducateur sportif, s'est installé avec son école de pilotage moto à Jailly.

Sur un terrain privé, il a créé un terrain éducatif agréé par la Fédération Française de Motocyclisme destiné à apprendre aux jeunes le maniement des 2 roues motorisées ou non, à partir de 3 ans.

L'éducateur dispense également des cours d'éducation physique aux jeunes, des stages de formations pour permettre la conduite sur circuit, de l'initiation au pilotage pour adultes et enfants...

et de beaux projets sont en cours d'élaboration. Pour plus d'info contacter Monsieur Ludovic BERNARD 06.62.26.34.85. Louis Mathé



École et Accueil périscolaire

L'école maternelle de Bazolles accueille 19 élèves : 3 TPS / 5 PS / 1 MS / 5 GS et 5 CP (9 filles et 10 garçons).

Mme Michelis Céline occupe le poste (enseignement et direction), accompagnée par Mme Berger Catherine (ATSEM).

Depuis fin septembre, la classe est engagée dans un projet « voix », ayant pour thème l'humour « Loup-Phoque-Riz ». Ce projet est financé par la Communauté de Communes.

Chaque semaine, une professeure de musique, Elise Charles, intervient à l'école.

Un festival devrait avoir lieu en mai à St Saulge : l'occasion pour les élèves de présenter le travail de l'année, et pour tous de partager un moment musical très convivial.

Un projet robotique (« Blue Bot ») a également débuté : les élèves apprennent à manipuler, programmer des petits robots. Ce travail permet de développer des compétences dans divers domaines : langage, repérage dans l'espace, numérique...

Les élèves devraient bénéficier de séances de natation au 3ème trimestre, à la piscine de Château-Chinon. L'équipe pédagogique remercie le SIVS, les municipalités qui prennent en charge la totalité du coût de ce projet.



Maison Services Public

ESPACE SOCIOCULTUREL CŒUR DU NIVERNAIS- FRANCE SERVICES – 1, Place de la République – 58 330 SAINT-SAULGE ☎: 03.86.58.21 📧: contact@escn58.info

La Maison des Services au Public portée par l'ESCN a changé de nom et est devenue France SERVICES. Labellisée depuis le 01.02.2020, sa raison d'être reste la même : fournir aux usagers un lieu pour accompagner dans leurs formalités administratives au quotidien. A l'intérieur de maison FRANCE SERVICES : un accès internet, une photocopieuse, un scanner et surtout des personnels spécialement formés pour vous guider et vous accompagner dans vos démarches auprès de :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Les Ministères de l'Intérieur, de la Justice, du Travail,
- Les Finances Publiques (DGFIP),
- L'Assurance Retraite (CARSAT),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Pôle Emploi,



Sans se substituer pour autant aux services concernés qui restent décisionnaires des réponses apportées.

Nos horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Et sur rendez-vous (à privilégier pour vous éviter d'attendre) au 03.86.58.21.10

Les mardis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Les jeudis de 8h30 à 12h00

Les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

N'hésitez pas à prendre contact avec ce service !

Eoliennes

Nous avons appris en cours d'année que la société Global Wind Power a été reprise par le groupe Total Quadran.

Comme vous le savez, notre projet éolien de 6 éoliennes a été autorisé par la Préfecture en mars 2019. Depuis, l'autorisation préfectorale fait l'objet de recours administratifs. Du fait de la crise sanitaire le tribunal administratif de Lyon n'a pu fonctionner de manière optimale, aucune décision n'a été prise sur ce dossier dans l'année 2020.

Pour rappel, ce projet d'une puissance totale de 14,4 MW, permettra de fournir de l'électricité à 14 000 habitants tout en évitant l'émission de près de 3 000 tonnes de CO2 par an. Léo Marie



Mairie :

LUNDI	MERCREDI	JEUDI
16h30 – 18h00	16h30 – 18h00	16h30 – 18h00

Téléphone : 03.86.38.97.83 Site : www.bazolles.fr Courriel : mairie.bazolles@orange.fr

Permanence des élus :

Le Lundi à 17h00-18h00, une semaine sur deux : Louis MATHÉ ou Béatrice ABIT

Le jeudi : 16h30-18h00 Jocelyne BAROIN

Toutes les personnes qui souhaitent recevoir les nouvelles communales ou messages d'informations, peuvent nous communiquer leur adresse internet (ex : coupure d'eau, d'électricité, petites actualités...)

Horaires Agence Postale Communale

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10h00 - 12h00	10h00 - 12h00	FERMEE	10h00 - 12h00	10h00 - 12h00	09h00 - 11h00

Téléphone : 03.86.38.97.40

La **Direction Régionale de La Poste** attire notre attention sur le fait que si nous voulons garder nos Agences Postales Communales, il doit y avoir plus de fréquentation.

Pour information : il est possible d'effectuer toutes les opérations comme dans un grand bureau de La Poste sauf ouvrir un compte ou le supprimer ou tout ce qui nécessite un rendez-vous avec un conseiller clientèle.



Ordures ménagères



Un petit rappel aux résidences principales : lors du passage du camion des ordures ménagères (ramassage le jeudi), veuillez sortir vos poubelles la veille au soir et les rentrer ensuite dans votre propriété et non les laisser aux abords de la route.

Il est demandé de remplir au maximum, les sacs jaunes et roses. Si possible, protégez votre poubelle bio d'un sac biodégradable, afin de respecter le travail des éboueurs, lors du ramassage. Merci d'avance pour le respect de ces quelques consignes.

Personnel de la commune

Catherine BERGER, Agent pour la surveillance et le service des repas à la cantine de l'école maternelle (1h par jour d'école)

Monique FERIAULT, Agent d'entretien des locaux communaux (7h30),

Jean-Luc FILLOT, Agent des services techniques, chargé de l'entretien de la commune (35h00) a pris sa retraite le 31 décembre 2020, nous lui souhaitons beaucoup de plaisir et nous le remercions pour toutes ces années passées à entretenir notre commune. Il est remplacé depuis le 1^{er} décembre 2020 par **Guy SIMONNET** (35h00)

Christine PANNETIER, Responsable de l'agence postale communale (10h00)

Yvette PAUCHARD, Agent Administratif au secrétariat (16h00)

Magali LEFEBVRE, Agent technique aide à la cantine (4h30)

et Agent recenseur (janvier 2020)

Léo AUGRANDENIS, Agent saisonnier qui a travaillé au camping pendant toute la saison estivale

Nous remercions l'ensemble des agents qui apportent toutes leurs compétences, assiduité et disponibilité, chacun dans leur domaine, pour le bon fonctionnement des services ainsi que leur dévouement auprès de la population.



TADUREZO Vous voulez améliorer la couverture réseau de votre région ?

Télécharger l'application : TADUREZO (App store et Google play)

Cette application est développée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec l'Etat et avec le soutien de la Banque des territoires, pour mesurer la qualité réelle de la connexion mobile de ses habitants. Cette application est téléchargeable gratuitement sur App Store et Google play par les habitants ou les entreprises de la région, aucune donnée personnelle n'est collectée.

L'objectif de la Région est de disposer de plus d'informations objectives sur la réalité de la couverture téléphonique afin d'agir plus efficacement sur tous les opérateurs.

Le Camping municipal

Avec le coronavirus, cette année, le camping n'a pas pu ouvrir ses portes au 1^{er} avril. Suite à l'autorisation de la préfecture, la saison a débuté le 27 mai pour les résidents à l'année et seulement le 22 juin pour les touristes de passage ce qui a impacté nos recettes par rapport aux autres années, nous avons perdu : 642 € pour les emplacements de passage et 2340 € par rapport à l'année 2019 concernant les résidents à l'année.

Les charges, elles, restent inchangées malgré tout.

La taxe de séjour collectée en 2020 est de 124.52 € contre 146.30 € en 2019, ce qui équivaut à 99 personnes de moins. 566 personnes ont séjourné à la nuitée sur notre camping. Plusieurs emplacements sont disponibles et nous espérons que l'année 2021 soit moins impactée par cette pandémie.



Quizz sur le canal

Question 1 : A l'étang de Baye, entre la digue et le canal, 116 tilleuls ont été plantés. Pourquoi 116 ?

Question 2 : Où se situe le point haut du canal du Nivernais, c'est à dire l'endroit de partage où les eaux se dirigent d'un côté versant Seine et de l'autre côté versant Loire ?

Où peut-on lire l'altitude de ce point haut ?



DAC 58 : Un service gratuit pour tout public, tout âge, toute pathologie 03.86.21.70.90

Nos Médecins, Infirmiers, Psychologues et Travailleurs Sociaux se déplacent dans toute la Nièvre. Nous collaborons avec le Conseil Départemental de la Nièvre, les professionnels de santé, des centres médicaux et sociaux, des SSIAD et SAD...

Quelques exemples de sollicitations :

- Épuisement du patient ou de ses proches,
- Situation précaire,
- Logement non adapté, problèmes sanitaires et sociaux,....

Retrouvez-nous sur notre site internet www.emeraude-58.com



Le mot des associations

Le Gym Club

Les séances de gym d'entretien ont repris le 02 septembre 2020, et se déroulent chaque jeudi de 18h45 à 19h45 à la salle des fêtes sous la houlette de Dominique BAFFA. En raison du confinement, les cours sont suspendus, cependant nous espérons reprendre nos activités assez rapidement, avec le respect des mesures sanitaires.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 06.75.91.22.95. **Mme Monique CHARLOT, Présidente.**



Comité des fêtes

Avec la pandémie que nous traversons toutes les manifestations de l'année en cours ont été annulées.

Nous espérons que la prochaine année nous permette d'organiser nos festivités. **Mme Monique CHARLOT, Présidente**
Calendrier :

Brocante	1 ^{er} mai
Moules-frites	23 octobre
Choucroute	27 novembre

Cercle Amical

Cette année a été une année noire pour beaucoup de monde, nous n'y avons pas échappé. Toutes nos manifestations ont été annulées et nous ne savons pas ce que sera 2021.

En fonction de la situation sanitaire, nous serons peut-être amenés à reprendre quelques contacts. La seule chose que nous pouvons faire, c'est garder espoir !

Pour tout renseignement concernant le club, contacter **Mme Marie-Hélène POIRIER, Présidente.**

CCAS

Repas des aînés

Malheureusement cette année, notre moment si convivial avec nos aînés n'a pu être organisé à cause de cette pandémie qui nous a tous éloignés. Des chocolats ont été offerts à toutes les personnes de 70 ans et plus.

Etat civil

Naissances

Jeanne BAUDE JAKUBOWSKI née à Nevers le 17 août 2020

Félicitations aux parents !

Décès



Bernard HERVET décédé le 24 février 2020

Jean-Louis DEVILAINÉ décédé le 17 mars 2020

Henri LYONNET décédé le 15 juin 2020

Bruno GORNECKI décédé le 03 septembre 2020

Jacques THIERRY décédé le 06 septembre 2020

Jérôme DAMERON décédé le 25 octobre 2020

Gladie CANTYN décédée le 02 novembre 2020

Yvonne LAUDET décédée le 08 décembre 2020

Nous avons une pensée attristée pour toutes les familles.

Nouveaux propriétaires ou habitants sur notre commune

Bussière : Madame Laurence ADVOCAT – 6 Bussière

Baye : Madame et Monsieur Jean-Claude HENRY – 4 impasse des Chagnots

Jailly : Madame Françoise LARMET – 21 route du petit Jailly

Le Bourg : Madame Sandrine BEY – 39 rue du Bourg

Place André CORNU : Madame Marie LABOUTIERE au n° 3-2^{ème} étage

Rue du Château : Madame Delphine DRAB et Monsieur Cadet CHANTEUX, Léonard et Automne.

Les personnes qui, malencontreusement, auraient été oubliées, sont invitées à venir se faire connaître en mairie.

Nous souhaitons la bienvenue à tous ces nouveaux habitants qui ont choisi de vivre sur notre commune.



Quelques informations

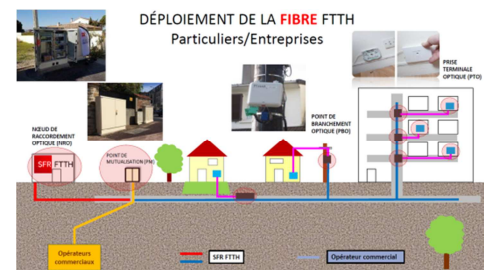
Projet de raccordement fibre optique



La société AGT a été mandatée par SFR (détenteur du marché) pour installer la fibre optique et la pose du nœud de raccordement optique en voirie sur tout le département de la Nièvre.

Le déploiement commencera fin 2020 et sur tout 2021.

Le raccordement des logements individuels est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, fournisseur d'accès internet (FAI) présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.



Recensement

Le recensement de notre population a eu lieu en janvier 2020 :

249 logements ont été enquêtés

145 résidences principales

86 résidences secondaires

18 logements vacants

Au total, résultat du recensement : 280 habitants

Nouveaux entrepreneurs sur la commune

De nouveaux entrepreneurs résidants sur la commune ont démarré leur activité en 2020, il s'agit de :

- **DUMAS RENOVATION** : couverture, maçonnerie, ravalement de façade, plaque de plâtre.
siret n° 377 564 513 00044, assurance décennale MAAF Pro
Le Bourg 58110 Bazolles 03 86 38 10 96 ou 06 26 17 48 43
- **Willy DELECLUSE** : entreprise de bâtiment neuf et rénovation, maçonnerie générale, terrassement/assainissement, isolation/aménagement de combles au 9 Les Quartiers 58110 BAZOLLES
03.86.22.62.12 ou willy.delecluse@neuf.fr siret : 41956278000066.

- **Vanessa RAULT, boutique R'VANESSANCE**

Je m'appelle Vanessa RAULT, nouvelle habitante à Bazolles depuis le mois de mars de cette année. Je suis originaire de Moulins-Engilbert où j'ai exercé mon métier de préparatrice en pharmacie pendant une dizaine d'années. J'ai ensuite entamé un programme de reconversion professionnelle qui m'a permis de faire des stages en entreprise dans le but de pouvoir un jour ouvrir mon propre commerce.



Le 13 octobre 2020, le projet a abouti et la boutique R'Vanessence qui se situe à Corbigny, a ouvert ses portes. Les produits que je propose sont en grande majorité de fabrication artisanal local ou français lorsqu'il n'y en a pas dans notre région.

Voici la liste exhaustive de ce que vous pouvez trouver :

- Des huiles essentielles
- Des huiles végétales
- Des hydrolats
- Des tisanes
- Des diffuseurs d'huiles essentielles
- Des produits issus de la ruche
- Des cosmétiques naturels
- Des produits d'entretiens naturels
- Des idées de cadeaux pour les petits et les grands, aussi bien les femmes que les messieurs
- Des cartes cadeaux



Je vous invite à venir découvrir par vous-même mes produits et échanger sur les procédés de fabrication.

Je vais proposer pour l'année prochaine, des ateliers à thèmes en petit groupe et également des entretiens individuels pour les personnes qui souhaiteraient être accompagnées dans l'utilisation des huiles essentielles, à des fins thérapeutiques.

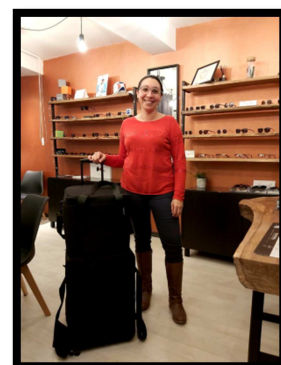
- **Auréli DEVAIL, opticienne**

Je suis opticienne depuis 12 ans et habitante de la commune de Bazolles depuis 7 ans. J'ai ouvert, l'année passée, mon magasin d'optique au 35 rue du Commerce à Saint-Saulge.

Je vous reçois sur rendez-vous car je propose, en plus, un service unique sur le département de la Nièvre : le déplacement gratuit à domicile, sur le lieu de travail, en EHPAD, dans les entreprises (pour les lunettes de sécurité), dans les associations ou clubs sportifs (pour des lunettes de sport adaptées à la vue)...

Vous bénéficierez des mêmes services (contrôle de vue, réparation, ajustage, basse vision...) et du même choix de montures (parmi plus de 500 paires + offre de 2^{ème} paire) qu'en magasin ; Ce service s'adresse à tous.

Pour de plus amples renseignements, je suis à votre disposition du lundi au samedi au 06.30.67.03.67 ou adevail@lopticienquibouge.fr.



Noël

Surprise ! Pour la première fois le père Noël a rendu visite aux 25 enfants de la commune.

Il leur a apporté des chocolats, bonbons et mandarines. Pose photos....

Emerveillés ou intimidés, selon les âges, ravis dans tous les cas, un moment magique à renouveler...



Pour cette année spéciale COVID 19, une jolie chanson a été écrite par deux soignants au front, sur le titre original de *Barbara de 1962 « Quand reviendras tu »*.

« Voilà combien de jours
Voilà combien de nuits
Qu'on nous rejette sans cesse,
Que sortir c'est finit
Qu'il ne faut surtout pas aller jogger dehors
Même si vous n'voyez pas que s'y promène la mort
Passant d'une rembarde à une poignée de porte,
C'est en toute discrétion, que covid se transporte
Certes je vous l'accorde, l'ennemi est invisible
Mais répétons encore qu'il n'a rien de risible

Dis, quand comprendras-tu,
Dis, au moins le vois-tu
Que ces petits écarts, ne se rattraperont guère
Qu'il n'est jamais trop tard, pour choisir de bien faire

Ce pays merveilleux où l'on se tend les bras
Où notre liberté, est notre plus beau droit
Doit également comprendre qu'on a le droit de vivre
Et ne pas se faire tuer par son voisin COVID
Arrêtez de nous dire, moi je n'suis pas fébrile
Puisque je n'tousse pas, je fais mon tour en ville
Ce sont ceux qui transgressent et festoient au balcon
Qui s'ront malheureusement en réanimation

Dis, mais quand comprendras-tu
Dis, au moins le vois-tu
Le peuple compte sur toi
Pour couvrir ses arrières
Reste enfermé chez toi
Où on perdra cette guerre

Au fond de ma campagne, autant en profiter
J'ai une maison sympa, planquée sur l'Ile de Ré
Ce n'sont pas deux trois queues devant les magasins
Qui me feront tousser après demain matin
Et bien détrompez-vous, arrêtez cette folie
Si vous êtes citoyens, restez donc à Paris
Pendant que les soignants sont debout pour la France
Au lieu de les aider, tout le monde part....En vacances

Dis, quand comprendras-tu
Dis, au moins le vois-tu
Qu'arrive une hécatombe
Qui n'a rien d'ordinaire
Un tsunami de tombes
Qui trompe l'imaginaire

Alors, si comme moi tu vénères la vie
Les promenades au bois, les restos dans Paris
Restes enfermé chez toi, c'n'est que partie remise
On prend un peu sur soi, on s'responsabilise
C'est sûr que ça s'engueule, ça court dans la maison
Les enfants cassent tout à grand coup de ballons
Et on évite de les montrer aux grands-parents
Sinon ils verront pas pousser leurs petits-enfants

Dis, mais quand comprendras-tu
Dis, au moins le sais-tu
Que j'bosse à l'hôpital
Où se joue nos survies
Aide-nous dans la bataille
Sans faire grossir l'ennemi »

Chanson communiquée par Louise Guerreschi

Réponses du Quizz

Réponse 1 : 116 tilleuls ont été plantés pour symboliser les 116 écluses qui jalonnent le canal du Nivernais d'Auxerre à Decize.

Ces arbres auraient été plantés en 1928. Si quelqu'un dispose de renseignements à ce sujet, merci de bien vouloir les communiquer à la mairie de Bazolles.

Réponse 2 : Le point haut du canal du Nivernais se situe à Baye. Son altitude est indiquée sur une plaque fixée sur la façade de la maison des Ingénieurs = 263,20 mètres.